

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 20 juin 2017

18h30 à Tain l'Hermitage

Etaient présent(e)s : Mesdames CHOVIN (2 voix), JUNG (4 voix), LAMBERT (6 voix), MOURIER (4 voix), ROGER DALBERT BANCEL (6 voix), ROSSI (3 voix), et Messieurs BANDE (4 voix), BIGNON (4 voix), BONNET (7 voix), BRARD (4 voix), CARDI (4 voix), CHANTEPY (3 voix), CHAUMONT (4 voix), CHOVIN (4 voix), DARD (6 voix), GAUTHIER (4 voix), LABADENS (4 voix), LARUE (4 voix), PRADELLE (6 voix), PRELON (4 voix), REVOL (2 voix), ROUYEYROL (4 voix), SIEGEL (2 voix), SOULIGNAC (4 voix), VALETTE (6 voix), VALLON (4 voix), VASSY (4 voix).

Etaient excusé(e)s : Mesdames BICHON LAROQUE (4 voix), GENTIAL (4 voix – pouvoir à Mme MOURIER), GIRARD (4 voix), JAUBERT (4 voix), THORAVAL (4 voix – pouvoir à M. LABADENS) et Messieurs ANGELI (7 voix), AVOUAC (3 voix), BRET (3 voix), BRUNET (6 voix), CHAUVIN (6 voix), DELOCHE (2 voix), DUBAY (3 voix), LUNEL (4 voix – pouvoir à M. CARDI), PERTUSA (4 voix), PONTON (3 voix – pouvoir à M. CHANTEPY), ROLLAND (4 voix – pouvoir à M. BRARD).

Etaient absents : Mme BERTRAND (3 voix), M. BARD (4 voix).

Nombre de membres en exercice : 45, représentant 185 voix.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 24 représentant 101 voix ;

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 5 représentant 19 voix

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 4 avril 2017
- 2 Rapport d'activité 2016
3. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT
4. Renouvellement de l'adhésion au CERFRA (ex CERF)
5. Avis sur le Programme Local de l'Habitat de la CA Valence Romans Agglo 2018-2023
6. Contrat Vert et Bleu : financement de l'action « Observatoire de la biodiversité des sols »
7. Mise en œuvre du SCoT – Accompagnement des communes
8. Examen de la proposition de la CA Valence Romans Agglo de portage par le Syndicat mixte du SCoT d'un Conseil Local de Développement commun à deux ou trois EPCI du Grand Rovaltain
9. Dates des réunions du Comité syndical au second semestre 2017

Questions diverses

Information sur les décisions prises par le Bureau

Bureau du 14 avril 2017

Projet de PLU de Beaumont-lès-Valence : Avis favorable
Projet de PLU de Génissieux : Avis favorable.

Bureau du 19 mai 2017

Projet de PLU de Plats : Avis favorable

Bureau du 9 juin 2017

Projet de PLU de St Georges les Bains : Avis favorable avec réserve
Projet de PLU de Mercuroi-Veaunes : Avis favorable

Madame LECONTE, Maire-adjoint de la commune de Tain l'Hermitage, commune hôte de la réunion, accueille les participants.

Monsieur Lionel BRARD donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs. Monsieur Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-Luc CHAUMONT est désigné secrétaire de séance.

1 Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 4 avril 2017

Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 4 avril dernier.

2 Rapport d'activité 2016

Afin de renforcer l'information des habitants, le code des collectivités territoriales dispose qu'un rapport annuel est adressé au représentant de l'exécutif de chaque membre du syndicat mixte (article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les délégués désignés par les membres rendent compte au moins deux fois par an au conseil communautaire de l'activité du syndicat mixte.

Arrivées de M. PRELON à 18 heures 39, Mme JUNG à 18 heures 42, M. VASSY à 18 heures 49.

Lionel BRARD informe que sera transmise une compilation des avis rendus par le syndicat mixte sur les PLU des communes. Cela permettra de s'imprégner de ce qui est fait par le syndicat mixte.

Mise aux voix :

Pour : 27 délégués et 5 pouvoirs soit 132 voix

Mesdames CHOVIN, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER DALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY (pouvoir de M. PONTON), CHAUMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le comité syndical prend acte du rapport d'activité.

3. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT

La Fédération Nationale des SCoT, créée en juin 2010, a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

La Fédération joue un rôle de réseau et de centre de ressources. Elle publie à l'attention de ses seuls adhérents une lettre d'information régulière « Infolash » et met à disposition des notes techniques et juridiques ainsi qu'un classeur référentiel SCoT et l'annuaire des SCoT. La Fédération se déplace afin d'aider et de conseiller les établissements publics porteurs de SCoT qui la sollicitent. Elle apporte une expertise juridique aux adhérents (toute question peut être adressée à : avotreservice@fedescot.org.)

Le syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain adhère à cette Fédération Nationale depuis 2011. Pour 2017 le montant de l'adhésion est de 3 000 euros, maintenu au même niveau qu'en 2016.

Lionel BRARD indique qu'il est réservé sur certains aspects de l'action de la fédération qui n'a pas toujours répondu précisément aux demandes du syndicat.

Mise aux voix :

Pour : 27 délégués et 5 pouvoirs soit 132 voix

Mesdames CHOVIN, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER DALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY (pouvoir de M. PONTON), CHAUMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve l'adhésion du syndicat mixte du SCoT à la Fédération Nationale des SCoT pour un montant de 3 000 euros pour l'année 2017.

4. Renouvellement de l'adhésion au CERFRA (ex CERF)

Le CERFRA (ex CERF) est une association créée à l'initiative du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, rassemblant les acteurs majeurs du foncier et de l'immobilier issus tant du secteur public que du privé. Etendu à la grande région Auvergne_Rhône-Alpes et devenu CERFRA, il a pour missions :

- d'accompagner les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières : outils d'aide à la décision, appui juridique, accompagnement de projets ;
- de consolider la culture du foncier et la diffusion des savoir-faire au travers de l'organisation d'ateliers trimestriels portant sur des sujets à enjeux ;
- de renforcer la carte de formations sur le foncier à l'échelle régionale ;
- d'améliorer les méthodes d'observations foncières.

Fabrice LARUE indique que la hausse de la cotisation correspond à l'harmonisation des tarifs et un élargissement des services.

Il souligne l'intérêt du travail du CERF au plus près des préoccupations du territoire sur les questions foncières. Lionel BRARD signale la qualité des documents produits.

Jean-Pierre CARDI indique que le CERFRA devait mettre en place un outil de mesure de la consommation de foncier. Fabrice LARUE précise que cet outil est toujours en cours d'élaboration sur des territoires test.

Mise aux voix :

Pour : 27 délégués et 5 pouvoirs soit 132 voix

Mesdames CHOVIN, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER DALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY (pouvoir de M. PONTON), CHAUMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le comité syndical approuve le renouvellement de l'adhésion du syndicat mixte au Centre d'Echanges et de Ressources Foncières Auvergne-Rhône-Alpes (CERFRA) pour un montant de 1000 euros pour l'année 2017.

5. Avis sur le Programme Local de l'Habitat de la CA Valence Romans Agglo 2018-2023

Christian GAUTHIER rappelle que le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo a arrêté le 1^{er} juin dernier son projet de Programme Local de l'Habitat et que le syndicat mixte, personne publique associée, est à ce titre sollicité pour donner son avis sur ce projet dans les deux mois suivant la transmission du projet arrêté.

Lionel BRARD donne lecture pour rappel du projet d'avis qui a été adressé aux délégués lequel indique que le projet de PLH traduit de manière satisfaisante les orientations du DOO notamment en matière de renforcement de la production de logements dans les pôles urbains, de consommation foncière, d'offre de logements aux publics les plus fragiles et de valorisation du parc existant. Toutefois, certains points du projet nécessitent une attention particulière.

Concernant les remarques et réserves proposées, il s'agit en premier lieu de la traduction de la disposition du SCoT relative aux seuils de surface des tènements pris en compte pour le calcul des objectifs de densité de logements. Ce principe de seuil n'est pas repris dans le projet de PLH.

Pour Christian GAUTHIER, le PLH ne devrait pas empêcher aux communes de garder le choix de l'appliquer. Il propose que la CA VRA soit invitée à revoir son projet sur ce point.

Pour ce qui concerne le nombre de logements à produire dans les différents niveaux d'armature, un certain décalage est constaté au détriment des communes de l'espace rural en particulier des bourgs centre à qui le SCoT attribue un rôle de structuration de cet espace.

Fabrice LARUE estime que les écarts sont essentiellement liés aux objectifs de production de logements. Il indique que pour l'élaboration du PLH, l'hypothèse démographique retenue est légèrement inférieure à celle retenue par le SCoT sur une période de 25 ans. Pour le PLH, il s'agissait de retenir une hypothèse qui paraissait plus adaptée au territoire et à son évolution récente ainsi que à la période de 6 ans sur laquelle le PLH est élaboré. Christian GAUTHIER rappelle que la première période du DOO porte sur 9 ans tandis que le PLH considère que cette période dure 10 ans, la moyenne annuelle de production de logements est donc plus faible.

Christian GAUTHIER souligne que la déclinaison des objectifs de production du PLH commune par commune et non plus globalisés sera difficile à mettre en œuvre. De plus, il souhaite que le PLH soit plus précis sur les objectifs de résorption de la vacance et sur la typologie de celle-ci.

Philippe LABADENS insiste sur l'objectif de revitaliser les villes centres et de limiter l'exode de ménages vers les communes plus éloignées. C'est l'ensemble du territoire qui est concerné par le maintien de l'animation et la qualité des espaces de centralité. Il est important que le PLH amorce une réorientation sur 6 ans puis que la dynamique se poursuive avec le PLH suivant.

La majoration de 20 % du nombre de logements dans les communes soumises à obligation de rattrapage (SRU) interroge quand le SCoT permet d'aller jusqu'à 30 % supplémentaires.

Patrick PRELON indique qu'en limitant le nombre de logements à construire il sera difficile d'atteindre les objectifs triennaux de rattrapage. La volonté des opérateurs pour réaliser les logements sociaux reste primordiale.

Christian GAUTHIER estime pour sa part que l'obligation de rattrapage dans ces communes ne correspond pas aux besoins locaux, sera contre-productif en ayant notamment pour conséquence d'attirer dans ces communes des ménages qui résident normalement dans les pôles urbains.

Patrick PRELON souligne que la desserte en transports en commun dans ces communes n'est pas toujours suffisante pour les besoins de ces ménages.

Patrick LABADENS indique qu'il constate que sur Romans malgré un certain dynamisme économique, les ménages de cadres continuent de quitter la ville.

Jean-Pierre CARDI ajoute que, dans le contexte local, la construction de logements neufs crée de la vacance à un endroit ou un autre du territoire. De plus, l'attente de nombreux ménages continue de

porter encore fortement vers une offre de logements dans les communes périurbaines bien que le prix du marché évolue à la hausse. Ceci conduira probablement à des PLU qui atteignent leurs objectifs en 5 ans au lieu des 10-12 ans pour lesquels ils sont prévus.

Marie-Claude LAMBERT confirme que le prix ne suffira pas à limiter l'appel d'air de logements vers l'espace périurbain. Le marché de nos territoires n'étant pas tendu, la culture de l'habitat individuel est encore bien ancrée. Dans ce contexte, il existe un fort risque de paupérisation des centre-ville.

Franck SOULIGNAC précise que les villes centre doivent produire des formes de logements diversifiées notamment de l'habitat intermédiaire et, dans les secteurs qui s'y prêtent, de l'individuel. Les villes travaillent à la fois sur l'aspect fiscal et sur la qualité de vie en ville.

Sur le PLH, il estime que la position du SCoT est équilibrée, l'effort demandé sur les villages et les bourgs centre est modéré.

Lionel BRARD précise que le projet d'avis a été transmis à M. Pascal PERTUSA vice-président de la CAVRA en charge du projet de PLH : celui-ci a indiqué que le projet d'avis traduisait bien les orientations du SCoT.

Il confirme qu'à travers l'avis proposé et débattu, le syndicat rappelle les orientations fondamentales du SCoT. Il considère notamment que les dispositions du SCoT concernant le seuil de surface pour l'application des densités devraient être mieux traduites dans le PLH.

Mise aux voix :

Pour : 27 délégués et 5 pouvoirs soit 132 voix

Mesdames CHOVIN, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER DALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY (pouvoir de M. PONTON), CHAUMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

6. Contrat Vert et Bleu : financement de l'action « Observatoire de la biodiversité des sols »

Jean-Louis BONNET explique que la mise en œuvre de cette action fera l'objet d'un marché à bons de commande sous maîtrise d'ouvrage du syndicat et qu'elle est menée en partenariat avec les lycées agricoles de Romans et de Bourg-lès-Valence. Il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération sur les quatre ans à venir.

Lionel BRARD indique que cette action est de nature à valoriser l'image de notre territoire reconnu pour l'excellence de son agriculture et la richesse de ses milieux naturels; elle portera sur des parcelles-laboratoires représentatives du territoire tant en termes de couverture du sol, d'usage et de pratiques que d'aménagement.

Il imagine que cette action initiée et portée par le syndicat du SCoT du Grand Rovaltain gagnerait à être proposée à d'autres SCoT.

Mise aux voix :

Pour : 27 délégués et 5 pouvoirs soit 132 voix

Mesdames CHOVIN, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER DALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY (pouvoir de M. PONTON), CHAUMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve le plan de financement de l'action et autorise le Président à signer la demande de subvention auprès de la Région pour les années 1 et 2.

7. Mise en œuvre du SCoT – Accompagnement des communes

Fabrice LARUE explique que suite à l'entrée en vigueur du SCoT, les communes doivent vérifier la compatibilité de leur document d'urbanisme avec les dispositions du SCoT.

Marie-Claude LAMBERT demande si le SCoT va aider les communes pour mettre leur PLU en cohérence.

Jacques Pradelle s'interroge sur les interlocuteurs pertinents pour les communes concernées.

Lionel BRARD indique que le syndicat dispose des compétences pour accompagner les communes mais que le nombre de dossier à traiter est très important ; cela nécessite la mise en place d'une méthode qui une fois définie sera portée à la connaissance des EPCI et des communes. Il rappelle que dans ce cadre, l'appui des services des EPCI, premiers concernés, sera sollicité et qu'il est important de continuer le dialogue avec les services de l'Etat.

Mise aux voix :

Pour : 27 délégués et 5 pouvoirs soit 132 voix

Mesdames CHOVIN, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER DALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY (pouvoir de M. PONTON), CHAUMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

Le comité syndical approuve le principe et les axes principaux de la méthode d'accompagnement des communes à l'analyse de leur document d'urbanisme au regard des dispositions du SCoT.

8. Examen de la proposition de la CA Valence Romans Agglo de portage par le Syndicat mixte du SCoT d'un Conseil Local de Développement commun à deux ou trois EPCI du Grand Rovaltain

Lionel BRARD donne la parole à Franck SOULIGNAC qui présente le projet de Conseil Local de Développement.

Ce dernier souligne l'intérêt de mutualiser les CLD à l'échelle du Grand Rovaltain, c'est-à-dire entre les trois EPCI qui composent le syndicat mixte du SCoT. En plus de la pertinence territoriale des enjeux et des projets, cette mutualisation rendrait la mobilisation des membres du CLD plus efficace : partage des réflexions et des propositions, sollicitations plus ciblées. De plus, le fonctionnement du CLD porté par le SM SCoT pourrait se faire à coût constant pour les EPCI. Concernant les dépenses spécifiques (communication, événementiel, ...), une approche sur des CLD similaires montre qu'un montant de l'ordre de 15 000 € annuels serait raisonnable.

Franck SOULIGNAC informe que le Bureau d'Arche Agglo s'est déjà positionné favorablement et le bureau de la CCRC devrait se prononcer prochainement.

Les délégués de ces EPCI au syndicat sont invités à faire part de leur avis sur cette proposition.

Jean-Louis BONNET confirme que le prochain conseil communautaire d'Arche agglo étudiera la question.

Delphine ROGER DALBERT BANCEL indique que cette mutualisation lui semble une très bonne idée.
Jean-Pierre CARDI indique que la composition des CLD est libre. Selon lui, les maires du territoire pourraient être sollicités pour proposer des personnes susceptibles de composer le CLD en fonction de leur intérêt pour la chose publique.

Franck SOULIGNAC précise que la composition est libre mais si l'on veut être efficace, il est important d'établir un nombre de membres optimum. Ils pourraient être répartis en 4 collèges à ce jour pré-identifiés pour représenter les « forces vives ». De plus, la possibilité d'y faire siéger des élus communaux qui ne sont pas élus communautaires est une hypothèse à creuser.

Lionel BRARD estime que le portage du CLD par le syndicat mixte du SCoT lui paraît tout à fait pertinent sur le plan de la cohérence territoriale, de la transversalité, de l'ouverture en direction de la société civile et des entreprises. Ce portage et cette animation contribueront à asseoir la légitimité du Syndicat comme acteur du développement du Grand Rovaltain.

Lionel BRARD indique que le financement du CLD, s'il devait être supporté au final par le syndicat, viendra amputer de son montant la poursuite de la baisse de la participation des membres opérée significativement en 2016 et 2017.

Mise aux voix :

Pour : 27 délégués et 5 pouvoirs soit 132 voix

Mesdames CHOVIN, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER DALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRARD (pouvoir de M. ROLLAND), CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHANTEPY (pouvoir de M. PONTON), CHAUMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY

Contre : 0

Absentions : 0

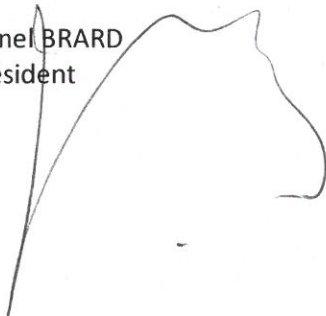
Le comité syndical émet un avis favorable au portage d'un Conseil Local de Développement mutualisé entre les trois EPCI qui le composent.

9. Dates des réunions du Comité syndical au second semestre 2017

Les prochains comités syndicaux seront les 10 octobre et 19 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h20.

Lionel BRARD
Président



Jean-Luc CHAUMONT
Secrétaire de séance

